AR Prefecture

006-210601449-20220916-2022_55-DE

Reçu le 19/09/2022 Publié le 19/09/2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

06 - ALPES-MARITIMES

LEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice 15
 présents 13
 votants 14
 absents 2
 exclus 0

De la commune La Tour Sur Tinée

Séance du 16 septembre 2022 à 18 heures 30

Date de convocation : 09 septembre 2022

Date d'affichage : 09 septembre 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

2022_55 Tarification régularisation des gîtes

M. ROUX Thierry

Étaient présents :

S. PAVESIO, L. LEQUINIOU, N. TAGLIAFERRI, E. MARSON, N. GODIN, I. UBALDI, Y. LAFAYE, N. DANIEL, M.COTTEREAU, D.TRUCCHI, P. MC CLURE, N.DESSENANTE

Secrétaire de séance :

Mme COTTEREAU Magali

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de régulariser les tarifs de la location des gîtes communaux.

Concernant le gîte le Pueblo à Roussillon:

Monsieur Le Maire propose d'établir un contrat de location pour chaque réservation et de fixer le montant (avec le ménage compris):

- Gîte du PUEBLO : 70 € /nuitée,

220 €/semaine -saison haute avril à septembre et 170 €/semaine -saison basse octobre à mars
Dépôt de garantie 250 €

Après une semaine de location, un tarif dégressif sera appliqué, le prix de la nuitée sera de 30 €.

AR Prefecture

006-210601449-20220916-2022_55-DE

Reçu le 19/09/2022 Publié le 19/09/2022

Concernan les gîtes de LA TOUR:

Monsieur Le Maire propose d'établir un contrat de location pour chaque réservation et de fixer le montant (avec le ménage compris):

- Gîte de la Casette : 100€/nuitée

300 €/semaine

Dépôt de garantie 250€

- Gîte du Castellar : 50 €/nuitée

170 €/semaine

Dépôt de garantie 250 €

- Gîte de la POSTE: 90 €/nuitée

270 €/semaine

Dépôt de garantie 250 €

Possibilité de louer au mois exceptionnellement les gîtes du Castellar (300 \in + 50 \in charges) et LA POSTE (500 \in + 50 \in charges).

Ouï les explications de M. Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents:

- 9 pour,
- 3 contre (Mme N. TAGLIAFERRI, Mme N. DANIEL et Mme I. UBALDI)
- 2 abstentions (Mme M. COTTEREAU et M. N. DESSENANTE)

Approuve la proposition de Monsieur le Maire et le mandate ou un adjoint délégué pour signer tous les documents nécessaires à sa mise en oeuvre et pour encaisser les locations correspondantes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

AR Prefecture

006-210601449-20220916-2022_55-DE Reçu le 19/09/2022 Publié le 19/09/2022

> Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De NICE le . Publié ou notifié le .

> > Fait à La Tour, le 16 septembre 2022

Le Maire

Le Maine Thierry ROW